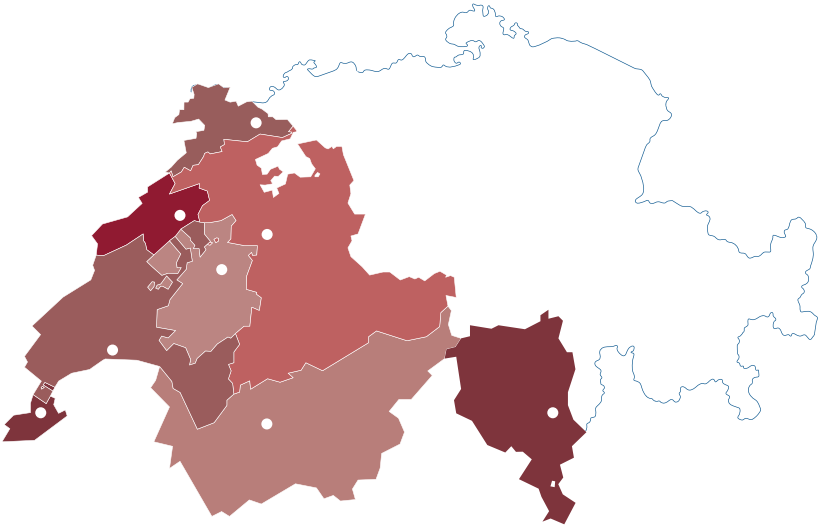
63e Réunion des Bureaux des parlements de Suisse romande, de Berne et du Tessin



Genève

25 – 26 septembre 2026

Berne Fribourg Tessin Vaud Valais Neuchâtel Genève Jura

63e Réunion des Bureaux des parlements de Suisse romande, de Berne et du Tessin

Programme

Personnes présentes

Mots de bienvenue

Présentation de
M. Andrea Pilotti,
maître d'enseignement
et de recherche

Vendredi

25 septembre 2026

Dès 16 h — Arrivée des délégations
Arrivée en train puis transfert à pied ou en tram à l'hôtel citizenM
Rue de la Rôtisserie 31-33, 1204 Genève

17 h — Départ de l'hôtel
Rendez-vous dans le hall et départ à pied

17 h 15 — Départ pour l'ONU
Bus TPG depuis la place Bel-Air

17 h 45 — Accueil à l'ONU
Contrôle de sécurité et distribution des badges

18 h 15 — Visite du Palais des Nations
Visite guidée

19 h 15 — Départ pour le restaurant
À pied vers l'École Hôtelière de Genève (6 minutes)

19 h 30 – 19 h 45 — Apéritif et dîner
Restaurant « Vieux-Bois »

23 h — Retour au centre-ville
En bus jusqu'à la place Bel-Air
Hôtel à 5 minutes à pied

Samedi

26 septembre 2026

Dès 9 h — Accueil à l'Hôtel de Ville

Café et croissants
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2 (5 minutes à pied)

10 h — Séance dans la salle du Grand Conseil
Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Mme Dilara Bayrak, présidente du Grand Conseil de la République et canton de Genève

Mme Anne Hiltpold, présidente du Conseil d'Etat, chargée du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

500 ans, et après… ?

Echange à l'occasion du 500e anniversaire du Grand Conseil genevois

Intervenant : M. Andrea Pilotti, maître d'enseignement et de recherche, Faculté des sciences sociales et politiques, UNIL

Clôture et annonce de la prochaine édition

12 h — Apéritif dînatoire

Salle des Pas-Perdus

13 h 30 — Fin de la manifestation

Berne

Délégation cantonale

Anne Speiser-Niess
Présidente

Katharina Baumann-Berger
1re Vice-présidente

Michael Ritter
2e Vice-président

Corentin Jeanneret
Membre de la députation

Karim Saïd
Membre de la députation

Marie Moeschler
Membre de la députation

Virginie Heyer
Membre de la députation

Fribourg

Délégation cantonale

Bruno Marmier
Président

Bernhard Altermatt
1er Vice-président

Fritz Glauser
Scrutateur

Frédéric Oberson
Secrétaire général

Reto Schmid
Secrétaire général adjoint

Tessin

Délégation cantonale

Daria Lepori
Présidente

Giovanni Berardi
1er Vice-président

Matteo Quadranti
Chef de groupe

Maurizio Agustoni
Chef de groupe

Alain Bühler
Chef de groupe

Stefano Tonini
Vice-chef de groupe

Simona Genini
Députée

Josef « Beppe » Savary
Député

Tiziano Veronelli
Secrétaire général

Luca Venturi
Responsable de la gestion administrative

Sergio Thoma
Huissier

Vaud

Délégation cantonale

Patrick Simonin
Président

Céline Misiego
1re Vice-présidente

Marc Morandi
2e Vice-président

Jean-Bernard Chevalley
Membre du Bureau

Cloé Baudet Pointet
Membre du Bureau

Igor Santucci
Secrétaire général

Sylvain Jaquenoud
Secrétaire général adjoint

Céline Pesquet Saffore
Responsable du secrétariat parlementaire et RRH

Chiara Meynet
Responsable de la communication

Valais

Délégation cantonale

Céline Dessimoz
Présidente

Didier Morard
1er Vice-président

Patric Zimmermann
2e Vice-président

Martin Kalbermatter
Chef de groupe

Emmanuel Revaz
Chef de groupe

Sonia Tauss-Cornut
Cheffe de groupe

Emilie Teixeira
Cheffe de groupe

Jérôme Desmeules
Vice-chef de groupe

Carole Melly-Basili
Vice-cheffe de groupe

Maxime Moix
Remplaçant chef de groupe

Nicolas Sierro
Secrétaire général

Neuchâtel

Délégation cantonale

Romain Dubois
Président

Fabienne Robert-Nicoud
2e Vice-présidente

Céline Dupraz
Membre du Bureau

Cédric Haldimann
Membre du Bureau

Roxann Barbezat
Présidente de groupe

Emile Blant
Président de groupe

Manon Freitag
Présidente de groupe

Inês Gardet
Co-secrétaire générale

Matthieu Lavoyer-Boulianne
Co-secrétaire général

Genève

Délégation cantonale

Dilara Bayrak
Présidente

Guy Mettan
1er Vice-président

Patricia Bidaux
2e Vice-présidente

Francine de Planta
Membre du Bureau

Masha Alimi
Membre du Bureau

Jean-Pierre Tombola
Membre du Bureau

Thierry Cerutti
Membre du Bureau

Laurent Koelliker
Sautier de la République

Irène Renfer
Secrétaire générale adjointe

Patrizia Pestalozzi
Assistante de direction

Christophe Joye
Huissier

Jura

Délégation cantonale

Fabrice Macquat
Président

Patrick Chapuis
1er Vice-président

Magali Voillat
2e Vice-présidente

François Monin
Président de groupe

Katia Lehmann
Présidente de groupe

Francine Stettler
Présidente de groupe

Yann Rufer
Président de groupe

Vincent Wermeille
Président de groupe

Fabien Kohler
Secrétaire général

Louis-Philippe Seuret
Huissier

Ouverture de la séance

Mme Dilara Bayrak

Présidente du Grand Conseil de la République
et canton de Genève

Genève, le samedi 26 septembre 2026

Rencontre annuelle des membres des Bureaux des parlements de Suisse romande, de Berne et du Tessin

Madame la présidente du Conseil d'Etat,
Mesdames les présidentes, Messieurs les présidents,
Mesdames et Messieurs les membres des Bureaux des parlements de Suisse romande, de Berne et du Tessin,
Monsieur le maître d'enseignement et de recherche,
Mesdames et Messieurs les membres des secrétariats des parlements,

J'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue dans la salle du Grand Conseil de la République et canton de Genève pour la 63e édition de la réunion des Bureaux des parlements de Suisse romande, de Berne et du Tessin.

Initié à Genève il y a soixante-trois ans, le principe de cette rencontre annuelle se perpétue, preuve que la Suisse latine existe et que nos instances dirigeantes ont du plaisir à partager ces moments d'échanges et de convivialité.

Hier, nous avons visité le siège européen des Nations Unies, dont un rappel symbolique figure dans cette salle reconstruite en 2022. En effet, les fauteuils sur lesquels vous êtes assis se trouvent seulement à deux endroits au monde: à New York, au siège des Nations Unies, dans la salle du Conseil des tutelles, et ici, dans la salle de notre parlement cantonal. Le choix a été fait à la fois pour des motifs de confort et pour marquer la proximité que nous avons avec le système onusien et son siège européen à Genève.

Cette année, notre Grand Conseil fête le 500e anniversaire de sa création, en 1526, à l'occasion de la conclusion de l'alliance - le traité de combourgeoisie - avec Berne et Fribourg. Les Genevois ont alors imité ce qui se faisait à Berne et à Fribourg pour créer un Conseil des Deux-Cents, ancêtre de notre parlement. J'y vois la preuve que nous pouvons nous inspirer de l'expérience de nos voisins pour faire prospérer notre système démocratique.

Bien sûr, à l'époque, ce système «démocratique» était très embryonnaire: le collège électoral et les élus étaient issus d'un petit groupe de personnes qui disposaient de la citoyenneté. Notre système a évolué avec le temps, au gré des revendications, pacifiques ou révolutionnaires, pour accroître la représentativité de la population.

Il ne faut pas se le cacher, aujourd'hui, nos institutions sont parfois la proie de critiques à l'emporte-pièce. Le débat public se déplace vers de nouvelles agoras, électroniques celles-ci, où les individus débattent derrière leur écran, parfois de manière désinhibée et avec de la violence. Cette dernière s'explique peut-être par la colère de citoyens face à l'incapacité des organes politiques à répondre à leurs besoins les plus primaires. Il n'en demeure pas moins que cette violence nous heurte et peut nous choquer.

Autre thématique importante: nous découvrons aujourd'hui les superpouvoirs d'une intelligence artificielle dont on ne sait pas trop où elle va nous mener. Nous avons donc estimé utile de marquer un temps d'arrêt. Notre parlement a cinq cents ans, les vôtres sont plus anciens ou plus récents, mais nous sommes tous confrontés aux défis de la société de 2026.

Je remercie M. Andrea Pilotti, qui a accepté notre invitation, non pas pour un regard rétrospectif, mais plutôt pour une démarche introspective et prospective sur les enjeux que nous aurons à relever à l'avenir. M. Andrea Pilotti a été lauréat du prix de la SSP. Il est maître d'enseignement et de recherche à la faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne. Il a apporté son expertise à plusieurs parlements, notamment au Tessin, mais aussi récemment au Grand Conseil vaudois dans les travaux de refonte de son organisation. Son intervention traitera du système de milice, des défis de l'IA et de l'impact des réseaux sociaux.

Nous avons prévu suffisamment de temps pour la partie des questions ou des témoignages qui suivra son intervention, et je compte sur vous pour que les échanges soient nourris.

Avant de passer la parole à M. Pilotti, j'invite Mme Anne Hiltpold, présidente du Conseil d'Etat, à vous adresser quelques mots de bienvenue.

Mot de bienvenue

Mme Anne Hiltpold

Présidente du Conseil d'Etat, chargée du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

Genève, le samedi 26 septembre 2026

Rencontre annuelle des membres des Bureaux des parlements de Suisse romande, de Berne et du Tessin

Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions, être réunis tous ensemble aujourd'hui entre ces murs pour célébrer le demi-millénaire du Conseil des Deux-Cents, c'est un véritable et authentique moment d'émotion. Cinq cents ans! Cinq siècles d'histoire! Cinq siècles de débats enflammés, de passions et de crises surmontées!

Célébrer ces cinq cents ans signifie se souvenir des origines de ce Conseil, et donc du traité de combourgeoisie signé avec Berne et Fribourg en 1526. Célébrer ces cinq cents ans, c'est se souvenir de notre volonté d'indépendance et d'autonomie, mais aussi de débats; parce que oui, notre politique - que ce Conseil symbolise - est plurielle, vivante et attachée à la liberté, et se doit de le rester.

Mesdames et Messieurs, la salle dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui a été inaugurée en 1702. Depuis, elle n'a été réaménagée qu'à trois reprises. La première fois en 1873: le volume et la disposition n'avaient pas été modifiés. La deuxième fois, c'était en 1962: le volume avait alors été modifié. La troisième fois en 2022, avec pour résultat ce formidable espace baigné de lumière extérieure.

Ces murs pourraient donc raconter des siècles de délibérations, du Conseil des Deux-Cents au Grand Conseil, sans oublier le Conseil représentatif et l'Assemblée constituante. Le Conseil des Deux-Cents ne s'est pas toujours réuni ici: à sa création, en 1526, il ne disposait d'aucun lieu réservé à cet effet, et c'est pour y remédier qu'au début du XVIIIe siècle, cette salle des Deux-Cents fut aménagée.

Mesdames et Messieurs, nous aimons l'Histoire, nous aimons notre histoire, nous aimons rappeler ces moments de notre histoire et nous aimons aussi célébrer notre histoire. Depuis cinq cents ans, le Conseil des Deux-Cents, devenu le Grand Conseil, est l'incarnation d'une démocratie représentative solide. Il voit s'affronter des visions de la société et du monde: des luttes religieuses aux combats politiques, de la Réforme aux grands chantiers sociaux, économiques et urbains de notre ère, il a été le miroir des transformations et des époques. Qu'ils semblent loin, ce Conseil des Deux-Cents et ce Petit Conseil, qui constituent des assemblées d'élite! Qu'il semble loin, cet accès au pouvoir par cooptation mutuelle!

Reste cependant le refus de l'uniformité: la grandeur de notre politique réside dans la cohabitation des sensibilités divergentes, avec pour but d'accoucher de projets communs. Les minorités sont écoutées et les majorités exercent leur responsabilité avec mesure. Tout au long de ces cinq cents ans d'occupation des salles, et indépendamment des dénominations, l'objectif est resté le même: la protection du territoire et de la population de Genève.

Commémorer ce demi-millénaire, c'est mesurer notre responsabilité actuelle et future ainsi que l'importance de maintenir et de renforcer la confiance en nos institutions dans un monde qui change à un rythme effréné, comme il a été dit. Commémorer ces cinq cents ans d'histoire revient aussi à s'engager à refuser la polarisation et à continuer à faire vivre le consensus et le compromis en plaçant les citoyennes et les citoyens au coeur de chaque décision. Alors, chaque jour, montrons-nous dignes de cet héritage ! Merci de votre attention et excellente journée ! *(Applaudissements.)*

Quels défis pour les parlements de milice en Suisse ?

Andrea Pilotti

Institut d'études politiques (IEP)
Observatoire des élites suisses (OBELIS)

Genève, le samedi 26 septembre 2026

Rencontre annuelle des membres des Bureaux des parlements de Suisse romande, de Berne et du Tessin

Présentation adaptée au format A5

Plan

1. Les parlements cantonaux entre système de milice et (semi-)professionnalisation
2. Les parlements à l'ère de l'IA
3. L'impact des réseaux sociaux sur le travail des parlements: opportunité ou risque ?

1.
Les parlements cantonaux entre système de milice et (semi-)professionnalisation

Les limites du principe de la milice politique au Parlement fédéral

« [L]e travail fourni par les parlementaires passe pour un office honorifique et n'est dédommagé que de façon symbolique. Le temps croissant qu'il faut consacrer à ce travail fixe des limites naturelles aux capacités de rendement des parlementaires. C'est pourquoi le poids de l'exécutif, de l'administration et des groupes d'intérêt augmente, qui tous disposent de forces suffisamment nombreuses.» Erich Gruner (1970), L'Assemblée fédérale suisse, 1920-1968, p. 137.

« [N]ous restons des parlementaires de milice, sans grande influence sur les décisions politiques essentielles, relativement peu informés, bousculés, surchargés de travail, entreprenant de véritables courses contre la montre pour nous acquitter de notre tâche. Nous courons d'une séance à l'autre, "sautons" volontairement telle ou telle réunion ; ou bien, nous quittons la salle avant la fin des débats, parce que nous devrions être à plusieurs endroits à la fois, qu'il nous faut mener de front notre activité professionnelle et notre activité politique et que nous ne parvenons pas à nous consacrer entièrement et sérieusement à l'une ou à l'autre. »

Motion Julius Binder (PDC/Argovie) du 25 avril 1972 citée in *Rapport final de la commission d'étude des Chambres fédérales Avenir du Parlement*, Feuille fédérale, 1978 II, p. 1186.

La milice politique dans les parlements cantonaux

Dans les Grands Conseils en Suisse, le principe de la milice politique demeure dominant et incontesté. Cependant, les parlements cantonaux sont confrontés à différents problèmes (Eberli et al. 2019):

- Une charge de travail croissante
- Une motivation en baisse pour l'exercice d'une activité politique bénévole
- Difficulté de recrutement des candidatures
- Un taux de rotation élevé lié à une baisse de motivation
- Un décalage entre l'investissement personnel exigé et l'influence effective dont disposent les députés et les députées

Rendre compte des évolutions plus récentes à travers l'indicateur du temps de travail consacré au mandat électif → la professionnalisation individuelle.

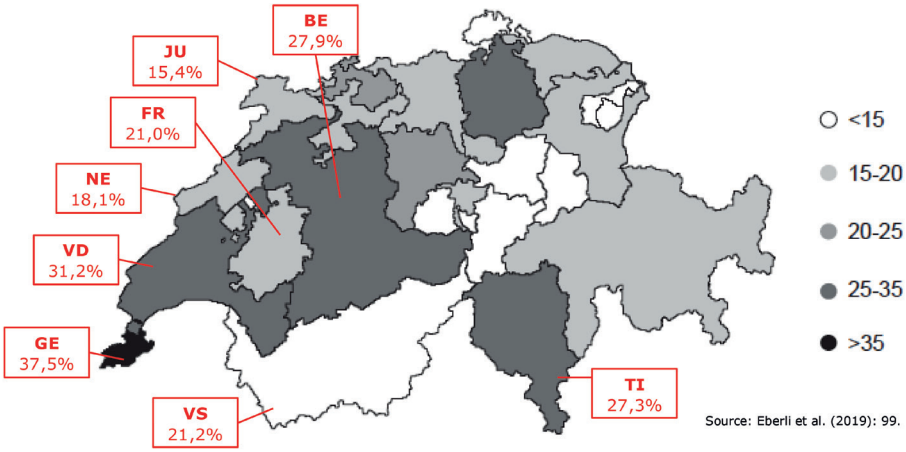
Le temps de travail pour un député ou une députée est influencé à la fois par des activités liées directement ou indirectement au mandat électif

- La préparation des dossiers
- Les séances plénières
- Les séances dans les commissions
- Les réunions du groupe parlementaire
- Les activités partisanes
- Les campagnes électorales et référendaires
- Les relations avec les médias
- Les activités de représentation

En moyenne, un député ou une députée consacre environ 21 % d'un emploi à plein temps à son mandat, soit l'équivalent d'une journée de travail par semaine. Les parlements cantonaux restent fondamentalement des institutions de milice.

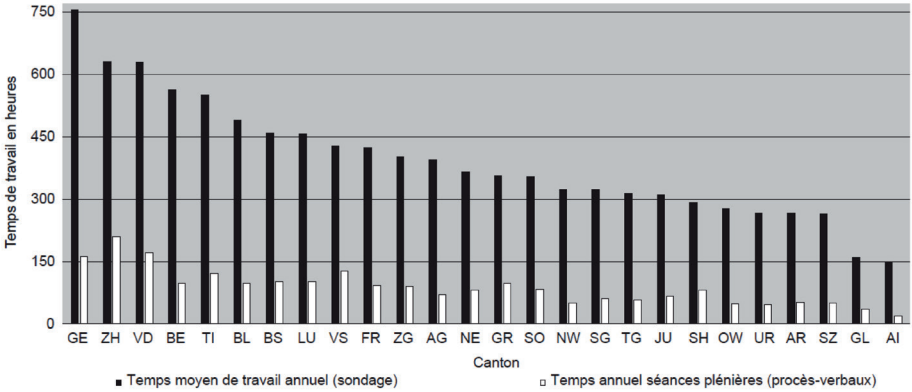
La milice politique dans les parlements cantonaux

Temps moyen investi pour un mandat dans les parlements cantonaux (en %)



Source: Eberli et al. (2019): 99.

Temps de travail consacré annuel en 2014, au total et pour les séances plénières (en heures)



Source: Eberli et al. (2019): 103.

La milice politique dans les parlements cantonaux

Aperçu du temps de travail en fonction du parlement cantonal

Parlement cantonal	Temps de travail total en moyenne, en pourcentage d'un temps-plein	Temps de travail total en moyenne, en heures par an	Temps de travail dans les séances plénières, en heures (2014)
AG	19,6 %	395	71
AI	7,3 %	147	20
AR	13,2 %	266	52
BE	27,9 %	562	98
BL	24,3 %	489	98
BS	22,8 %	459	101
FR	21,0 %	424	92
GE	37,5 %	755	163
GL	8,0 %	161	36
GR	17,7 %	356	98
JU	15,4 %	311	66
LU	22,7 %	457	102
NE	18,1 %	365	82
NW	16,1 %	324	51
OW	13,8 %	277	49
SG	16,0 %	323	61
SH	14,5 %	292	81
SO	17,6 %	355	83
SZ	13,1 %	264	50
TG	15,6 %	315	57
TI	27,3 %	551	121
UR	13,3 %	267	47
VD	31,2 %	629	172
VS	21,2 %	427	127
ZG	19,9 %	402	91
ZH	31,3 %	630	209

Sources: temps de travail total en moyenne, en pourcentage d'un temps-plein et temps de travail total en moyenne en heures: Eberli *et al.* (2014); temps de travail dans les séances plénières en heures: procès-verbaux des séances plénières aux parlements.

Source: Eberli et al. (2019): 125-126.

2.
Les parlements à l'ère de l'intelligence artificielle

L'essor des outils de l'intelligence artificielle

L'Union interparlementaire (UIP) au coeur d'une réflexion approfondie.

« Nous sommes au seuil d'une transformation redéfinissant la manière dont les parlements opèrent et servent les citoyens. L'intelligence artificielle représente à la fois des opportunités extraordinaires et des défis considérables pour nos institutions démocratiques » (UIP 2024: 2).

Les lignes directrices comme outil de gestion de l'IA autour de trois « piliers » pour tout parlement: gouvernance rigoureuse, considérations éthiques et gestion des risques.

L'essor des outils de l'intelligence artificielle

Six recommandations.

1. *Commencer par de petits projets pilotes pour gagner en expérience*
2. *Se concentrer sur les scénarios d'utilisation présentant des avantages clairs et des risques maîtrisables*
3. *Assurer un contrôle humain rigoureux des systèmes d'IA*
4. *Privilégier la transparence et la redevabilité*
5. *Investir dans la maîtrise des données et de l'IA dans l'ensemble de l'Organisation*
6. *Dialoguer avec diverses parties prenantes tout au long du processus*

Nécessité de trouver un équilibre entre la recherche de l'efficacité par l'IA et la préservation des valeurs démocratiques de base. Si les outils de l'IA peuvent améliorer différents aspects du travail parlementaire, il est néanmoins fondamental « qu'elle serve à renforcer – et non remplacer les facteurs humains essentiels dans la représentation démocratique et la prise de décision » (UIP 2024: 18).

Les apports de l'intelligence artificielle

Améliorer la recherche et l'analyse législatives : analyser des tendances et des modèles dans la législation proposée ou adoptée; identifier les similitudes et les différences dans la législation.

Accompagner la fonction législative : analyser l'impact de la législation proposée; analyser les amendements pour en vérifier la pertinence avec le projet de loi et leur compréhensibilité; faciliter l'examen post-législatif; identifier les expert·e·s et les ressources plus pertinentes par rapport à un projet de loi; organiser et analyser les contributions des citoyens et citoyennes.

Automatiser les tâches administratives : planifier des réunions et des séances parlementaires, gérer l'organisation, l'étiquetage et l'archivage des documents; automatiser la traduction dans les parlements multilingues; aide à la classification et au traitement des mails par leur urgence et pertinence; collecter et analyser des données pertinentes, générer des rapports.

Améliorer la transparence : automatiser la transcription des débats parlementaires, visualiser des données sur l'activité législative d'un·e parlementaire, ainsi que ses liens d'intérêt, réaliser des résumés accessibles des projets de loi.

Accroître la participation de la population : aider les citoyens et citoyennes à interagir avec le parlement; évaluer le contenu des messages exprimés sur les réseaux sociaux par les citoyens et les citoyennes; produire des contenus multimédias pour rendre compte d'une intervention, d'un discours.

Les apports de l'intelligence artificielle

24.3813 POSTULAT

Examen d'un projet pilote de traduction simultanée des débats des séances de commission à l'aide d'applications assistées par l'intelligence artificielle

Déposé par:	COMMISSION DES INSTITUTIONS POLITIQUES CONSEIL NATIONAL
Date de dépôt:	28.06.2024
Déposé au:	Conseil national
Etat des délibérations:	Rapport en réponse de l'intervention est disponible

ps://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20243813 (page consultée le 25 septembre 2026).

Résultats assez mitigés. À l'heure actuelle, plus d'inconvénients que d'avantages.

La question de la sécurité et confidentialité des informations et des données abordées dans les séances de commissions reste à régler.

Le Monde

POLITIQUE • PARLEMENT

Comment l'IA se diffuse massivement à l'Assemblée nationale et au Sénat

« Le Monde » a consulté le rapport de deux députés sur l'usage de l'intelligence artificielle. Son utilisation s'est généralisée dans le travail parlementaire, posant notamment des questions de sécurité.

Par Pierre Januel
Publié le 07 juin 2026 à 08h00, modifié le 08 juin 2026 à 01h19 · Lecture 2 min.

RTS

Le Parlement devrait-il avoir sa propre intelligence artificielle?

Suisse
Modifié le 20 mai 2025 à 09:19

Résumé de l'article · Partager



Une commission du National exige une application IA à l'usage des parlementaires / 19h30 / 2 min. / le 19 mai 2025

Les parlementaires fédéraux doivent pouvoir utiliser un assistant d'intelligence artificielle (IA) spécialement conçu pour eux. La commission de la politique de sécurité du Conseil national demande à son bureau de développer un outil en ce sens.

euronews.

Des responsables politiques laissent l'IA rédiger leurs textes sans l'avouer, selon une étude



Tous droits réservés Fredrik Sandberg/TT News Agency via AP

Par Roselyne Min
Publié le 03/09/2026 - 12:05 UTC+2

Les risques de l'IA pour le processus législatif

Malgré les bénéfices, il existe trois grands risques qui appellent une prudence accrue (Citino 2026 : 254-255).

1. L'opacité et la manipulation → rédaction de textes sous influence de systèmes algorithmiques ne permettant pas de comprendre tous les critères sous-jacents aux décisions; risque de fragiliser la transparence et rendre plus difficile l'attribution des responsabilités; risque d'intégrer indirectement des biais des outils de l'IA et d'être influencé par des lobbys privés.

2. La qualité normative et l'autonomie du législateur → le contenu des textes générés par les outils de l'IA se caractérise actuellement encore par une qualité plutôt faible; le travail lié à la rédaction des lois repose sur une expertise, comparable à un véritable art qui ne peut simplement pas se réduire à un processus automatisé; l'attribution des tâches de formulations légales à des algorithmes soulève une question éthique concernant l'autonomie de jugement du législateur et la limitation de sa discrétion politique.

3. Incompatibilité avec la nature évolutive du droit → l'apprentissage des outils de l'IA repose sur des données historiques et sur l'analyse d'expériences passées; prédominance d'une logique rétrospective, alors que l'activité législative doit faire preuve d'une capacité prospective à faire face à des situations inédites et à anticiper les défis futurs.

Les limites et les défis de l'IA pour les parlements de l'espace francophone

Constat de départ: le recours aux outils de l'IA dans les parlements se répand de manière importante en lien avec l'accomplissement de différentes tâches (transcription automatique des débats, traduction multilingue, recherche documentaire, synthèse de documents, etc.) (Oxéus et al. 2026).

- Les outils de l'IA présentent néanmoins des limites concernant les parlements des pays de la Francophonie
- Incapacité de prendre véritablement en compte la diversité culturelle, juridique et politique des différents pays de l'espace francophone → réflexion finalement similaire pour les parlements germanophones ou italophones
- Les outils de l'IA sont très largement entraînés sur des corpus de données en langue anglaise, ce qui affaiblit leurs performances et fiabilité pour d'autres langues dont le français
- Limite importante pour le travail parlementaire qui demande une capacité à maîtriser les nuances linguistiques, connaître les contextes nationaux et régionaux dans lesquels il s'agit de légiférer

Trois principaux défis (Oxéus et al. 2026: 269).

1. La disponibilité des données → comparativement à la langue anglaise, il existe encore un important écart en termes de données en français dans divers domaines pour l'entraînement des grands modèles de langage (LLM)
2. Les biais culturels et linguistiques → les modèles de langage étant en très large partie entraînés sur des données en langue anglaise, il existe le risque de biais comportant une compréhension faussée des cultures et des langues francophones (note personnelle: même constat à faire pour les cultures et langues germanophones et italophones)
3. Les infrastructures technologiques → il existe un écart encore très important dans la construction et l'évaluation des modèles de langage pour la langue française

3.
L'impact des réseaux sociaux sur le travail des parlements: opportunité ou risque ?

Vision ambivalente sur le rôle des réseaux sociaux

Dans la société

Lecture positive des réseaux sociaux.

- Comme outil pour assurer un meilleur pluralisme de l'information
- Comme nouveaux lieux des débats de société
- Comme moyen d'exercer un « contre-pouvoir » des institutions officielles
- Comme moyen de communication pour les hommes et femmes politiques avec la population

Lecture critique des réseaux sociaux.

- Comme outil n'offrant aucune garantie sur la sincérité et la fiabilité des nombreuses informations mises à disposition (fake news)
- Comme moyen qui amène à une simplification, voire une banalisation du débat politique, ainsi qu'à un appauvrissement général de sa qualité et efficacité
- Comme lieu favorisant les atteintes à la vie privée nécessitant un encadrement juridique plus efficace

Vision ambivalente sur le rôle des réseaux sociaux

Dans les parlements

Dans un contexte de remise en cause des institutions et de crise de confiance politique, faut-il considérer les réseaux sociaux comme un moyen de revitaliser la démocratie représentative (Jensel-Monge 2018) ?

Le recours aux réseaux sociaux par les parlementaires comme une tentative, d'une part, de reconnecter le citoyen à ses représentants et représentantes et, d'autre part, de dépasser les limites de la démocratie représentative.

« En utilisant de manière régulière les réseaux sociaux pour communiquer sur leurs activités et échanger avec les citoyens, les parlementaires créent ainsi un lien permanent qui idéalise la notion de démocratie représentative et tend à réaliser une véritable "démocratie connectée" » (Jensel-Monge 2018 : 102, souligné par nous).

Cette "démocratie connectée" fournit ainsi aux parlementaires plusieurs possibilités (Jensel-Monge 2018 : 102-106).

- Possibilité d'occuper l'espace virtuel de manière permanente, de se montrer actif/active et de gagner la confiance des électeurs et des électrices
- Possibilité de donner son opinion politique individuelle sur l'action du Gouvernement, sur un fait d'actualité, et de dépasser ainsi les contraintes liées au fonctionnement du Parlement (temps de parole limité aussi par rapport à l'importance politique du groupe d'appartenance)
- Possibilité de réduire la distance entre gouvernants et gouvernés (un des principaux défauts de la démocratie représentative) et de créer un lien permanent et horizontal, pas forcément lié aux échéances électorales

- Possibilité de créer un mouvement descendant dans la communication à travers le partage d'informations avec les citoyens et citoyennes → création d'un nouveau canal d'informations et de surveillance pour les électeurs et les électrices qui ne se limitent plus à élire leurs représentants et représentantes
- Possibilité de mieux poursuivre l'idéal délibératif → les réseaux sociaux comme une « nouvelle agora électronique » assurant une pluralité d'idées. Le parlementaire joue le rôle de catalyseur, modérateur et médiateur du débat public

La création d'un lien virtuel parlementaire-citoyen aurait tendance en réalité à accentuer certains défauts de la démocratie représentative.

« Les réseaux sociaux apparaissent alors comme de faux-amis de la démocratie susceptibles de renforcer la crise de confiance qui affecte déjà le régime représentatif » (Jensel-Monge 2018 : 106).

Incapacité des réseaux sociaux à susciter un véritable débat démocratique (Jensel-Monge 2018 : 106-110)

- Le principe du contradictoire n'est pas respecté. Difficulté à faire entendre les différents points de vue
- Les échanges s'apparentent plutôt à des « monologues interactifs » avec peu ou pas du tout de discussions argumentées et construites permettant d'aboutir à une position commune
- Radicalisation des prises de position et débat réduit à un marché aux idées
- Pas de vocation à aboutir à une décision politique et à assumer la responsabilité d'une décision collective
- Création d'un cercle fermé entre des personnes partageant les mêmes opinions politiques → non pas lieu de confrontation pluraliste des opinions, mais espace de confortation de ses propres idées
- Incapacité de restaurer la confiance politique, mais souvent risque d'en aggraver la crise
- La démocratie et les décisions parlementaires ont besoin d'un « temps de respiration » qui mal se concilie avec la dérive de la « législation par l'émotion »

Remarques conclusives

- Les Grands Conseils en Suisse restent des parlements de milice, néanmoins appelés à s'adapter face à un contexte en mutation (charge de travail croissante, baisse de motivation et difficulté de recrutement, etc.).
- Les outils de l'IA offrent des opportunités (recherche et analyse de textes législatifs, traduction, tâches administratives), mais il faut impérativement garder une prudence concernant la transparence, la responsabilité et l'autonomie du député et de la députée, ainsi que les enjeux de sécurité et confidentialité des données.
- Les réseaux sociaux peuvent constituer un outil pour améliorer la visibilité et la proximité des parlementaires, mais il faut veiller à ce qu'ils ne dégradent pas la délibération démocratique.

Références bibliographiques

- Citino Ylenia Maria (2026), « Avenues et défis de l'IA dans la procédure législative à l'aune du cas italien », *Parliaments, Estates and Representation,* 46(2) : 249–262.

- Eberli Daniela, Sarah Bütikofer et Pirmin Bundi (2019), « La professionnalisation dans les parlements cantonaux», dans Andrea Pilotti et Oscar Mazzoleni (sous la dir.), *Le système de milice et la professionnalisation politique en Suisse*, Neuchâtel, Alphil : 91–126.

- Jensel-Monge Priscilla (2018), « L'utilisation des réseaux sociaux par les parlementaires. Instrument de revitalisation de la démocratie représentative ? », dans Michaël Bardin, Marthe Fatin-Rouge Stefanini, Priscilla Jensel-Monge et Caterina Severino (sous la dir.), *La démocratie connectée : ambitions, enjeux, réalité*, Aix-en-Provence, ICE Éditions : 99–110.

- Oxéus Gétho, Stéphane Gagnon & Fotis Fitsilis (2026), « Intégration de l'intelligence artificielle dans les parlements francophones », *Parliaments, Estates and Representation*, 46(2) : 263–290.

- Union interparlementaire (2024), *Lignes directrices pour l'IA dans les parlements*, Le Grand-Saconnex.

Fin de la séance

A la suite des échanges sur la présentation de M. Pilotti, le président du Grand Conseil du canton de Vaud, M. Patrick Simonin, annonce que la prochaine réunion des Bureaux des parlements de Suisse romande, de Berne et du Tessin aura lieu les 10 et 11 septembre 2027 en terres vaudoises.

La séance est levée à 12h.

Secrétariat général du Grand Conseil
Publication exclusivement numérique, diffusée au format PDF
Genève, octobre 2026



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX